



Fondée en 1957, année de la naissance de l'Europe, l'ESIT est une école universitaire. Elle forme des interprètes de conférence, des traducteurs spécialisés, des interprètes en langue des signes et des chercheurs. Les diplômés de l'École sont titulaires d'un Master (Bac + 5).

INTERPRÉTATION DE CONFÉRENCE

**Master professionnel
Interprétation de conférence**

Objectif :

Former des interprètes de haut niveau, capables d'assurer une communication précise, fidèle et fluide entre les participants aux grands colloques scientifiques, aux conférences internationales et lors de rencontres bilatérales.

TRADUCTION

**Master professionnel
Traduction éditoriale, économique et
technique**

Objectif :

Former des spécialistes de la traduction capables de s'adapter à tous les contextes et de garantir la fiabilité et la qualité de l'information écrite, afin d'apporter une réelle valeur ajoutée aux entreprises et organisations dans le cadre de leurs échanges internationaux.

INTERPRÉTATION EN LANGUE DES SIGNES

**Master professionnel
Interprétation français-langue des
signes française et LSF-français**

Objectif :

Former des praticiens de la langue des signes française capables d'assurer une communication précise, fluide et fidèle entre des interlocuteurs sourds et entendants.

RECHERCHE

**Master 2 recherche en Traductologie
et
Doctorat en Traductologie**

Objectif :

Former des professionnels de la traduction et de l'interprétation aux méthodes de recherche applicables à la traductologie, à l'analyse critique et à la théorisation sur les pratiques traductionnelles.

Centre Universitaire Dauphine
75775 Paris Cedex 16

www.esit.univ-paris3.fr

Téléphone : +33(0)1 44 05 42 05

Télécopie : +33(0)1 44 05 41 43

Courriel : esit@univ-paris3.fr

Qu'est-ce qu'une combinaison linguistique ?

Selon la terminologie professionnelle, également adoptée par l'ESIT, les langues de travail sont classées A, B ou C :

- la **langue A** : langue maternelle cultivée, riche, maniée avec précision et aisance. C'est la langue principale vers laquelle travaillent les interprètes et traducteurs.

- la **langue B** : moyen d'expression oral et/ou écrit, rapide et précis, dont toutes les nuances sont comprises.

- la ou les **langues C** : aussi parfaitement comprises que les langues A et B, mais les interprètes et traducteurs ne sont pas appelés à travailler vers leur(s) langue(s) C.

Quelles sont les langues de travail à l'ESIT ?

De manière générale, l'anglais et le français sont obligatoires dans toutes les combinaisons.

Une quinzaine de langues sont proposées dans les sections interprétation et traduction, les principales étant l'allemand, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français, l'italien, le japonais, le portugais et le russe.

D'autres groupes de langues sont ouverts en interprétation, en fonction des besoins du marché (BCS, hongrois, japonais, polonais, etc.). En outre, en interprétation comme en traduction, d'autres langues peuvent être envisagées dans le cadre du **Régime spécial** (voir les brochures des Masters).

Interprétation de conférence

Master professionnel – Durée des études : 2 ans (cf. brochure du Master).

Admission : **sur examen (admissibilité + admission)**, titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent, français ou étranger.

Les étudiants doivent maîtriser deux, trois ou quatre langues et avoir vécu au moins 12 mois consécutifs dans un pays de leur langue B. Pour les candidats avec trois langues C, un séjour de 12 mois est obligatoire dans le pays de l'une ou plusieurs des langues C.

Traduction éditoriale, économique et technique

Master professionnel – Durée des études : 2 ans (cf. brochure du Master).

Admission : **sur examen (admissibilité + admission)**, titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent, français ou étranger.

Les étudiants doivent maîtriser deux ou trois langues. Séjours conseillés dans les pays des langues B et C.

Interprétation français / langue des signes française et LSF / français

Master professionnel – Durée des études : 2 ans (cf. brochure du Master).

Admission : **sur examen**, titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent et possédant une très bonne connaissance de la LSF.

Les étudiants doivent s'exprimer correctement et avec fluidité en français et en LSF.

Recherche en traductologie

Master 2 recherche – Durée des études : 1 an (cf. brochure du Master).

Admission : **sur dossier (CV + projet de recherche)**, titulaires d'un Master 1 ou d'un diplôme équivalent possédant une expérience professionnelle de la traduction et/ou de l'interprétation.

Doctorat – Admission : **sur dossier**, titulaires d'un Master 2 ou d'un diplôme équivalent (de préférence en traductologie), mention Bien minimum requise.

L'ESIT a mis en place, dans les sections Interprétation de conférence, Traduction et Interprétation LSF, un processus de **validation des acquis de l'expérience (VAE)** ou de **validation des acquis personnels et professionnels (VAPP)** permettant à des personnes justifiant de compétences professionnelles ou souhaitant acquérir une méthode d'obtenir tout ou partie du diplôme, en suivant le cas échéant un cursus allégé.

Pour en savoir plus, consulter la page « VAE-VAPP à l'ESIT » sur le site de l'École (menu « Candidats »).

Informations pratiques

CANDIDATS SALARIÉS :

Les formations proposées par l'ESIT peuvent notamment être suivies dans le cadre d'un congé individuel de formation (CIF), sous réserve de l'accord de l'organisme de prise en charge concerné.

LOGEMENT :

Le CROUS. (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) se charge de l'hébergement des étudiants boursiers du gouvernement français. Les étudiants non boursiers doivent rechercher un logement par eux-mêmes. Le Service du Logement du CROUS – 39, avenue Georges Bernanos – 75005 Paris (www.crous-paris.fr) – peut fournir une liste de foyers d'étudiants ou des adresses de logements chez des particuliers (ceci seulement après une inscription à l'Université). D'autre part, la Cité Internationale de l'Université de Paris accueille les étudiants qui ont déjà accompli plusieurs années d'études universitaires. Les demandes d'admission doivent être adressées à la Cité Internationale de l'Université de Paris – 19, boulevard Jourdan - 75014 Paris (www.ciup.fr).

REPAS :

Les restaurants universitaires sont ouverts aux étudiants régulièrement inscrits. Le Centre Universitaire Dauphine dispose d'un restaurant universitaire.

TRANSPORTS PUBLICS :

Se renseigner dans les stations de métro, les terminus d'autobus et les gares SNCF sur les avantages offerts par les cartes hebdomadaires de transport et par la « Carte Navigo » (train-métro-autobus-RER).

SÉCURITÉ SOCIALE :

Les étudiants de moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire sont affiliés à la sécurité sociale étudiante au moment de l'inscription à l'Université.

MUTUELLE :

Tous les étudiants, assurés sociaux ou non, et quels que soient leur âge et leur nationalité, peuvent adhérer à une mutuelle (LMDE ou SMEREP). L'adhésion est facultative et peut se faire au moment de l'inscription à l'Université.

MÉDECINE PRÉVENTIVE :

Les étudiants de 2^e et 3^e cycles qui souhaitent subir un examen médical doivent en faire la demande au Centre de Médecine Préventive : 40, boulevard Jourdan - 75014 Paris.

DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES :

Les étudiants étrangers doivent s'adresser, 8 à 10 mois à l'avance, au Service culturel de l'Ambassade de France de leur pays.

Les demandes de bourse des étudiants français doivent être présentées entre janvier et avril, sur le site du CROUS (www.crous-paris.fr).

PERMIS DE SÉJOUR EN FRANCE :

Il doit être demandé auprès de la Préfecture de Police, sur présentation du visa pour études qui devra avoir obtenu avant le départ pour la France (sauf pour les ressortissants d'un pays de l'UE, du Maroc ou de la Suisse). Les étudiants n'habitant pas Paris doivent s'adresser au commissariat de Police de leur lieu de résidence.

IMPORTANT : Ces renseignements doivent être vérifiés auprès des organismes concernés. Ils n'engagent pas la responsabilité de l'ESIT.

Renseignements administratifs

Examens d'entrée :

Les examens d'entrée ont pour but de valider les compétences linguistiques des candidats. Les épreuves d'admissibilité et d'admission (Interprétation et Traduction) sont généralement organisées en mars/avril. L'examen d'admission au Master d'interprétation Français/LSF/Français a lieu en juin.

Les candidats ayant passé avec succès les épreuves d'admission sont convoqués courant juillet ou en septembre pour leur inscription universitaire. Le non-respect des dates et conditions d'inscription précisées sur le site Internet de l'École entraîne automatiquement la perte du bénéfice de l'admission à l'ESIT.

Préparation aux examens :

Des supports de préparation aux examens d'entrée en master Traduction et Interprétation de conférence sont en vente dans notre boutique en ligne (www.esit.univ-paris3.fr, rubrique Candidats).

Inscription aux examens :

Les dossiers d'inscription aux examens d'entrée pour les Masters professionnels doivent être renseignés en ligne, sur le site de l'ESIT, entre janvier et février. Des informations détaillées sur les dates et conditions d'inscription ainsi que les brochures relatives aux différents Masters sont accessibles sur le site www.esit.univ-paris3.fr.

Candidats résidant hors de l'UE (traduction uniquement) :

Sur demande préalable, les épreuves peuvent, dans certains cas, être organisées dans les centres culturels des Ambassades de France, en priorité pour les boursiers du gouvernement français et en fonction des possibilités locales.

Scolarité :

Le montant des frais annuels de scolarité varie de 600 à 900 euros environ selon la filière choisie, y compris les cotisations de Sécurité Sociale, obligatoires pour les étudiants de moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire).

Semestres universitaires :

Les enseignements commencent à partir de fin septembre. Les semestres universitaires s'étendent de fin septembre à janvier et de janvier à fin mai. L'année universitaire compte 25 semaines.

IMPORTANT : Ces renseignements sont fournis à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis. Les renseignements administratifs définitifs sont donnés au moment de l'inscription.

